



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLO

ID : 026-212600886-20221114-DELIB2022\_93-DE

Publié sur le site internet le 18 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.93 Séance du 14 novembre 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 14 novembre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 novembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etalent présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUEINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Lillian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : M. Fabrice GAY à Mme Céline LOPEZ, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Stephanie DESBAR à M. Lillian CHEYNEL, M. Jérôme CAMACHO à M. Pierre MELESI, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Monsieur Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2023**

Rapporteur : Monsieur Claude VOSSEY.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport sur les orientations budgétaires,

**Vu** l'article 19 du règlement Intérieur du Conseil Municipal définissant les conditions du débat d'orientations budgétaires,

**Considérant** la préparation budgétaire pour l'année 2023 et le prochain vote du budget primitif principal,

**Vu** l'avis de la commission « Finances et administration générale » du 10/11/2022,

Il est présenté à l'assemblée le rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **DE PRENDRE** acte que le rapport présenté sur les orientations budgétaires a donné lieu à un débat au cours de cette séance.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221114-DELIB2022\_

Conseil Municipal du 14 novembre 2022